

Politique de protection des données à caractère personnel de Pacifica

- Vos données à caractère personnel, recueillies par Mobilize Insurance et PACIFICA, sont obligatoires pour les finalités précisées ci-après, ainsi que pour satisfaire à des obligations légales ou permettre à Pacifica de poursuivre un intérêt légitime.
 - Certaines données peuvent nous être communiquées par nos partenaires assistants, gestionnaires, délégataires ou prestataires.
 - Elles sont destinées à PACIFICA, en tant que responsable de traitement, et peuvent être communiquées à ses partenaires, sous-traitants, filiales, organismes d'assurance, organismes sociaux, réassureurs, intermédiaires d'assurance, personnes intéressées au contrat, ainsi qu'aux entités assurances du Groupe Crédit Agricole Assurances à des fins de meilleure connaissance client et à une ou plusieurs entités du Groupe Crédit Agricole, chargées de la gestion et prévention des risques opérationnels (lutte contre le blanchiment de capitaux, évaluation des risques) au bénéfice de l'ensemble des entités du Groupe.
 - Des catégories particulières de données à caractère personnel peuvent être traitées, notamment les données de santé, infractions, lorsqu'elles sont nécessaires pour la passation et l'exécution des contrats d'assurance. Elles ne seront communiquées qu'aux services et sous-traitants chargés de leur gestion dans le respect de la réglementation applicable.
 - Ces données sont nécessaires pour les finalités principales suivantes : passation, gestion, exécution de contrats d'assurance ; prestations d'assistance et services à la personne ; prospection, animations commerciales ; suivi de la qualité de service, connaissance et amélioration de l'expérience client ; vision par le client de la gestion de son sinistre ; suivi et amélioration de la qualité des offres d'assurance et d'assistance ; évolutions tarifaires ; souscription par : téléphone, Internet et gestion de la preuve ; élaboration de statistiques, études actuarielles ; réalisation d'enquêtes ; gestion des avis clients, réclamations et contentieux ; prévention et lutte contre : le financement du terrorisme, le blanchiment de capitaux, la fraude ; exécution de dispositions légales, réglementaires et administratives ; réponse aux régulateurs et autorités. Le traitement de lutte contre la fraude peut intégrer un dispositif mutualisé pour les contrats automobiles.
 - Ces données sont conservées pour une durée correspondant à la durée de la relation contractuelle ou relation d'affaire, augmentée des délais nécessaires à la liquidation et consolidation des droits en matière d'assurance notamment, ainsi que des durées de prescription et d'épuisement de toutes les voies de recours, et des délais légaux d'archivage. Pour les finalités précisées ci-dessous les délais sont pour :
 - la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme : 5 ans à compter de la réalisation de l'opération ;
 - les obligations de connaissance client, FATCA, OFAC : conservation selon les délais légaux ou réglementaires de prescription ;
 - la lutte contre la fraude : 6 mois à compter de l'alerte pour les alertes non pertinentes ; pour les alertes pertinentes : 5 ans à compter de la clôture du dossier de fraude ou prescription légale applicable en cas de poursuite ;
 - la prospection commerciale, en l'absence de conclusion de contrat : 3 ans à compter du dernier contact ;
 - le Fichier des Véhicules Assurés : 7 ans à compter de la résiliation du contrat pour les contrats d'assurance des Véhicules Terrestres à Moteur.
 - Les appels téléphoniques arrivés et émis sont susceptibles d'être enregistrés dans le cadre de : l'amélioration de la qualité de service, la formation, l'exécution du contrat d'assurance (sinistre, assistance) et la preuve du contenu des conversations en cas de réclamation, contentieux, fraude, procédure judiciaire ou sur demande d'une autorité.
 - En cas de résiliation (du fait de l'assuré ou par PACIFICA) du contrat d'assurance automobile, les informations figurant sur le relevé d'informations de l'assuré (annexe A121-1 du code des assurances, art. 12) sont transmises pour enregistrement dans le fichier des résiliations automobile. Il est possible d'en obtenir communication auprès de l'AGIRA (1, rue Jules Lefebvre 75009 Paris).
 - Conformément à la réglementation en vigueur, PACIFICA peut consulter la liste des Nationaux Spécialement Désignés et Personnes Bloquées du Département du Trésor américain (<http://sdnsearch.ofac.treas.gov>).
 - Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez de droits : d'accès ; de rectification ; d'effacement/ d'oubli, lorsque les données ne sont plus nécessaires aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, ou le consentement requis est retiré, ou en cas d'opposition au traitement, si les données ne sont pas nécessaires pour l'exécution du contrat ; de limitation de traitement ; à la portabilité des données à caractère personnel fournies, ou communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès. Ce droit peut s'exercer vers un autre responsable de traitement.
 - L'ensemble de ces droits peuvent être exercés en justifiant de votre identité (copie de pièce d'identité nationale en cours de validité) en écrivant, par courrier à : PACIFICA – Délégué à la Protection des Données – 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15, ou par courrier électronique donnees.personnelles@ca-pacifica.fr.
 - Vous pouvez également, en cas de contestation, introduire une réclamation auprès de la CNIL à partir de son site internet : www.cnil.fr
 - PACIFICA est susceptible de collecter les données personnelles, notamment des collaborateurs des entreprises souscriptrices, dont les noms, prénoms, numéro de téléphone direct et adresse e-mail professionnelle personnelle, dans le cadre de la souscription et l'exécution des contrats. Il appartient à l'entreprise souscriptrice d'informer ses collaborateurs des traitements de données personnelles pratiqués dans l'entreprise ainsi que leurs droits sur ces données.
 - PACIFICA est susceptible de collecter et de traiter des informations vous concernant bien que vous ne soyez pas client, notamment :
 - si vous avez réalisé un devis d'assurance via le site internet de Mobilize Insurance,
 - si vous êtes désigné bénéficiaire d'un contrat d'assurance par le souscripteur sans l'avoir souscrit vous-même,
 - si vous êtes victime dans le cadre d'un sinistre,
 - si vous êtes salarié, collaborateur ou prestataire de l'un de nos clients.
- Les droits et dispositions exposés dans la politique de protection des données s'appliquent à vous également.

